



Wallonie
Le Conseil des Ministres

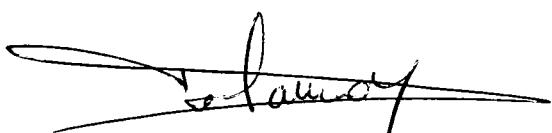
Séance du 5 juin 2025

NOTIFICATION

Point A14: **Nature - Environnement.**
Plan wallon des déchets-ressources 2018.
Evaluation et poursuite de la mise en œuvre.
(GW XII/2025/05.06/Doc. 1202/Y.C.)

DECISION :

1. Le Gouvernement prend acte du rapport d'évaluation du Plan wallon des déchets-ressources et de ses principales conclusions.
2. Il décide de poursuivre la mise en œuvre du Plan existant plutôt que de procéder à sa révision.
3. Le Gouvernement marque son accord sur les critères de priorisation et les thématiques prioritaires de mise en œuvre du Plan pour cette législature et la méthodologie de mise en œuvre et de suivi proposée dans la note lui soumise.
4. Il charge le Ministre de l'Environnement de l'exécution de la présente décision.



Johanna Delaunoy
Secrétaire du Gouvernement